REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.25

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Corinne CORDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Lionel BRULE, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS :

M. Luc SARRELABOUT, pouvoir à M. Eric DUPRAT
M. Philippe CHARPILLET, pouvoir à Mme Delphine REMY
Mme Anne-Marie FOURNILLON,
Mme Emilie SAYAG,
Mme Morgane BENOIST
Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David MOREAU est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

****

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025

****

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250703-DE2025_579_

Madame le maire propose le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant formulée,
Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal de Saint-Vrain,
Après en avoir délibéré,

A l'**UNANIMITE** :

- **PREND ACTE** de la transmission du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 aux membres du conseil municipal.

Fait à Saint-Vrain, le 03 juillet 2025

MAIRIE DE SAINT-VRAIN - ESSONNE - 9

Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :
- dépôt en Sous-préfecture le : .....
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250703-DE2025_579_